Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 007-210702759-20261022-DB2026_59-DE

ARDÈCHE LARGENTIERE COMMUNE de ST MELANY

N° de la délibération
2026_59

Membres en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION :0

Objet :
Participation de la commune à la politique Biodiversité du Pays Beaume Drobie 2027-2030.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois d'octobre, à 16 heures 30, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany,** dûment convoqué, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier PIOLAT.

Étaient présents :
Lorraine CHENOT, Fanny WALDSCHMIDT, Clara CHAPELLE, Ilse VAES, Monique GELLY, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Philippe APRUZZESE, Pierre CHALANDON

Représentés : Marc MINETTO donne pouvoir à Monique GELLY, et Clara CHAPELLE donne pouvoir à Fanny WALDSCHMIDT,
Absent :
Excusé :

A été désigné secrétaire : M. Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer

Le Conseil municipal de la commune de Saint Mélany,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie ;

Vu la politique biodiversité portée par la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie et les actions engagées depuis 2021 en matière de biodiversité, notamment dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Vallées de la Beaume et de la Drobie » et de la politique des Espaces naturels sensibles ;
Vu la proposition de poursuite de la politique biodiversité sur la période 2027-2030 ;

Vu le projet de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité interCommunale (ABiC) sur le territoire du Pays Beaume Drobie pour la période 2027-2030 ;

Considérant que la Communauté de communes souhaite poursuivre une politique locale en faveur de la

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 007-210702759-20261022-DB2026_59-DE

biodiversité, notamment à travers la continuité du portage et de l'animation du site Natura 2000, la mise en œuvre d'actions au titre des Espaces naturels sensibles et la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité interCommunale ;
Considérant que cette politique repose sur une mobilisation conjointe de la Communauté de communes et des communes du territoire ;

Considérant que quinze communes du Pays Beaume Drobie ont apporté en 2025 leur soutien à la candidature de l'Atlas de la Biodiversité interCommunale et se sont ainsi inscrites dans la démarche en tant que communes participantes ;

Considérant les actions et interventions depuis 2024 et l'intérêt pour la commune de Saint Mélany et pour le territoire de poursuivre son implication dans cette démarche intercommunale et de contribuer à la mise en œuvre d'une politique locale en faveur de la biodiversité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 – Soutien à la politique biodiversité

DÉCIDE de confirmer le soutien de la commune de Saint Mélany pour le portage de la politique biodiversité portée par la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie pour la période 2027-2030.

Article 2 – Participation à l'Atlas **de la Biodiversité interCommunale**

CONFIRME (selon l'engagement pris en 2025) la participation de la commune de Saint Mélany à la démarche de l'Atlas de la Biodiversité interCommunale (ABiC) pour la période 2027-2030, en cohérence avec le soutien apporté par la commune à la candidature de l'ABiC en 2025.
La commune pourra être associée aux actions de connaissance, de sensibilisation, de mobilisation et de valorisation mises en œuvre dans le cadre de l'ABiC, dans le respect de ses compétences et de ses décisions concernant les actions mises en œuvre sur son territoire.

Article 3 – Exécution de la délibération

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et d'en informer la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie.

Fait à Saint Mélany,
Le 22 octobre 2026,

MAIRIE DE ST-MELANY 07 (ARDECHE)

Le Maire, Didier PIOLAT